

L'ASSURANCE SANTÉ EN 2024

ASSURANCES DE PERSONNES

Synthèse

Les Comptes nationaux de la santé

La consommation de soins et de biens médicaux (CSBM) ralentit en 2024 (+3,7 % après +4,8 % en 2023) et représente 254,8 Md€. Ce ralentissement s'explique principalement par le fléchissement de la consommation de soins hospitaliers (+2,9 % après +6,0 %). Le financement public des dépenses de santé recule en 2024 (-0,5 pp à 79,4 %) au profit des organismes complémentaires (+0,3 pp à 12,8 %) et du reste à charge des ménages (+0,2 pp à 7,8 %). Cette progression de la part des OC dans le financement de la CSM résulte principalement de l'augmentation de la contribution des entreprises d'assurance (+0,3 point à 4,7 %) tandis que des institutions de prévoyance et les mutuelles se neutralisent.

L'assurance santé des entreprises d'assurance (Code des assurances)

Les cotisations santé des entreprises d'assurance s'élèvent à 18,8 Md€ en 2024, en hausse de +15,0 %¹ sur un an, soit une croissance particulièrement dynamique, en nette accélération par rapport à celle de 2023 (+9,1 %) et la plus forte constatée depuis 2004 (+14,9 %).

À l'instar des cotisations, les prestations versées, qui s'élèvent à 13,9 Md€ en 2024, accélèrent (+10,5 % après +7,3 %).

La charge des prestations (y compris charges de provisions et de frais de gestion de sinistres) suit la même tendance, avec une augmentation de +14,4 % en 2024, à 15,2 Md€, plus nette qu'en 2023 (+8,9 %). Cette croissance est plus faible que celle des cotisations, de sorte que l'équilibre technique s'améliore en 2024 avec un ratio « charge des prestations / cotisations » qui s'établit à 81,2 %, (-0,4 point de pourcentage -pp- par rapport à 2023).

Méthodologie utilisée pour établir les résultats par poste de dépenses

Le montant des prestations versées par les entreprises d'assurance (EA) provient des données officielles publiées dans [Les dépenses de santé en 2024 – Résultats des Comptes de la santé \(édition 2025\) par la Drees](#). Les autres composantes de la dépense totale (parties prises en charge par le régime obligatoire et le reste à charge) sont déterminées à partir d'une enquête spécifique France Assureurs.

Pour les postes de dépenses analysés qui représentent 73 %² des prestations globales, les prestations versées en 2024 par les entreprises d'assurance continuent de progresser fortement pour la deuxième année consécutive (+10,8 % après +14,0 % en 2023). Tous les postes augmentent significativement hormis celui des frais dentaires (-2,6 %). La croissance est particulièrement dynamique pour les honoraires des médecins spécialistes (+19,5 %) et pour les frais d'optique (+16,7 %). Suivent ensuite les honoraires des médecins généralistes (+13,9 %), les prothèses auditives (+11,7 %), les honoraires des auxiliaires médicaux (+11,2 %) et le poste hospitalier (+14,7 %).

L'année 2024 confirme le rôle de principal financeur des EA pour les postes de dépenses concernés par la réforme du 100 % santé. Elles financent globalement 60,0 % des dépenses totales engagées par les bénéficiaires sur les trois postes (optique, dentaire et prothèses auditives) soit 2,6 points de pourcentage -pp- de plus par rapport à 2023, résultat d'une baisse de la part du financement de -1,9 pp des régimes obligatoires (à 13,4 %) et de -0,7 pp de celle des ménages (à 26,5 %).

Le financement des EA atteint 46,7 % des dépenses engagées pour les frais de prothèses auditives (-0,8 pp) soit 956 € en moyenne remboursés par bénéficiaire, 68,7 % pour l'optique (+1,5 pp) soit 347 € par bénéficiaire et 63,2 % (+2,1 pp) pour les prothèses dentaires soit 754 € par bénéficiaire. Le reste à charge des ménages augmente de +24 € en moyenne par bénéficiaire pour les prothèses auditives, de +3 € pour les prothèses dentaires mais diminue de -4 € pour l'optique.

Pour les autres postes de dépenses, la prise en charge par les EA est moins élevée mais progresse pour tous : 29,6 % pour les médecins généralistes (+0,2 pp, à 26 €), 34,3 % pour les médecins spécialistes (+0,2 pp, à 52 €) et 41,3 % pour les auxiliaires médicaux (+0,4 pp, à 76 €).

¹ Une partie des variations s'explique par l'intégration en 2024 d'une nouvelle entreprise d'assurance qui a repris un portefeuille d'assurance santé d'une mutuelle régie par le Code de la mutualité.

² Frais hospitaliers, honoraires des médecins (généralistes et spécialistes) et des auxiliaires médicaux, frais de soins des dentistes, frais d'optique et de prothèses auditives (respectivement 15 %, 14 % dont 6 % pour les généralistes et 8 % pour les spécialistes, 7 %, 17 %, 19 % et 2 %).

Chiffres clés

Les Comptes nationaux de la santé

• Consommation de soins et de biens médicaux en 2024

	En niveau (en Md€)	Part (en %)	En évolution par rapport à 2023 (en %)
Ensemble de la CSBM	254,8	100,0%	+3,7 %
Soins hospitaliers	120,8	47,4%	+2,9 %
Soins ambulatoires	77,8	30,5%	+4,0 %
Soins de médecins et de sages-femmes	22,7	8,9%	+5,0 %
Soins d'auxiliaires médicaux	21,0	8,3%	+4,5 %
Soins des dentistes	13,2	5,2%	+2,3 %
dont prothèses dentaires	6,5	2,6%	+0,0 %
Laboratoires de biologie médicale	4,7	1,8%	-0,7 %
Transports sanitaires	6,9	2,7%	+2,3 %
Centre de santé et imagerie médicale	9,3	3,7%	+6,7 %
Biens médicaux en ambulatoire	56,2	22,1%	+5,1 %
Médicaments	34,5	13,5%	+5,5 %
Optique (yc lentilles)	8,3	3,2%	+3,4 %
Audioprothèses (yc accessoires)	2,0	0,8%	-0,1 %
Prothèses, orthèses, VPH, aliments, matériels et pansements	11,5	4,5%	+6,0 %

Source : Drees, Les dépenses de santé en 2024 – Résultats des Comptes de la santé (édition 2025)

• Structure du financement de la consommation de soins et de biens médicaux

	En niveau en 2024			En évolution par rapport à 2023		
	Régimes publics	Organismes complémentaires	Reste à charge des ménages	Régimes publics	Organismes complémentaires	Reste à charge des ménages
Ensemble de la CSBM (en Md€)	202,3	32,5	20,0	+3,1 %	+6,2 %	+5,8 %
Ensemble de la CSBM	79,4%	12,8%	7,8%	-0,5 pp	+0,3 pp	+0,2 pp
Soins hospitaliers	93,9%	3,8%	2,2%	-0,2 pp	0,0 pp	+0,2 pp
Soins ambulatoires	67,8%	20,5%	11,7%	-1,1 pp	+0,8 pp	+0,3 pp
Soins de médecins et de sages-femmes	72,9%	17,8%	9,3%	-1,2 pp	+0,5 pp	+0,7 pp
Soins d'auxiliaires médicaux	71,4%	10,9%	17,7%	-0,9 pp	+0,1 pp	+0,8 pp
Soins des dentistes	36,1%	48,5%	15,5%	-1,6 pp	+2,7 pp	-1,1 pp
dont prothèses dentaires	18,4%	69,6%	12,0%	-8,5 pp	+8,2 pp	+0,3 pp
Laboratoires de biologie médicale	70,0%	24,9%	5,0%	-2,2 pp	+0,9 pp	+1,4 pp
Transports sanitaires	93,7%	3,5%	2,8%	-0,5 pp	+0,7 pp	-0,1 pp
Centre de santé et imagerie médicale	72,0%	19,2%	8,8%	-1,1 pp	+1,4 pp	-0,4 pp
Biens médicaux en ambulatoire	64,3%	21,2%	14,4%	+0,4 pp	-0,2 pp	-0,2 pp
Médicaments	76,6%	10,9%	12,6%	+0,1 pp	-0,1 pp	0,0 pp
Optique (yc lentilles)	4,2%	68,2%	27,6%	+0,2 pp	+0,6 pp	-0,9 pp
Audioprothèses (yc accessoires)	23,5%	50,6%	25,8%	-1,1 pp	0,0 pp	+1,1 pp
Prothèses, orthèses, VPH, aliments, matériels et pansements	77,8%	13,5%	8,7%	+0,2 pp	+0,1 pp	-0,3 pp
Prestations annexes³ (en Md€)	0,0	3,1	0,0	n.s.	-3,1 %	n.s.

Source : Drees, Les dépenses de santé en 2024 – Résultats des Comptes de la santé (édition 2025)

³ Prestations versées au titre des frais d'hébergement à l'hôpital ou en cure (suppléments chambres particulières, télévision, frais de longs séjours, ...) et prestations à la périphérie des soins de santé, exclues du périmètre des Comptes nationaux de la santé mais pris en charge en totalité par les OCAM à hauteur de 3,1 Md€ en 2024.



Ce document est la propriété exclusive de la Fédération Française de l'Assurance qui a pour nom d'usage France Assureurs et est protégé par le droit d'auteur. La reproduction, la représentation et la diffusion de tout ou partie de ce document ne peuvent se faire, en dehors du périmètre de la société ou de l'organisme destinataire de ce document, qu'avec l'autorisation de France Assureurs.